



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 06 DECEMBRE 2022 Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22, Rue de l'hôtel de ville - La Tour du Pin sur la convocation de Madame Magali GUILLOT, Présidente, et sous la présidence de Monsieur Daniel VITTE, 1^{er} Vice-président, en l'absence de Madame Magali GUILLOT, Présidente, empêchée.

Date de la convocation : 29 novembre 2022

Présents : Catherine ANGELIN, Valérie ARGOUD, Elham AOUN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Frédéric LELONG, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Nadine RICHARD-BEAUMONT, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Véronique SEYCHELLES, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h58), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : François BOUCLY, Jean-François PILLAUD-TIRARD.
Alain COURBOU est remplacé par Nadine RICHARD-BEAUMONT.

Pouvoirs : Estela GARCIA donne pouvoir à Elham AOUN, Michel CLEYET-MERLE donne pouvoir à Jean-Marc BOUVET, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Jacques GARNIER donne pouvoir à Daniel VITTE, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Ludovic LEPRETRE donne pouvoir à Valérie ARGOUD, Fabien RAJON donne pouvoir Claire DURAND, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Jean-Paul PAGET (avant son arrivée à 18h58).

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SEANCE.....	3
HOMMAGE	3
APPEL DES ELUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
DISCUSSIONS.....	3

OUVERTURE DE LA SEANCE

Daniel VITTE, 1^{er} Vice-président, ouvre la séance à 18h38 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place. Il excuse Magali GUILLOT, Présidente, qui ne peut être présente lors de cette réunion pour raisons de santé.

Il demande aux élus communautaires de rejoindre leurs places respectives, afin de pouvoir ouvrir la séance.

HOMMAGE

Daniel VITTE propose de rendre hommage à Raymond LANDES, récemment décédé, ancien élu de La Tour du Pin, ancien président de la Communauté de communes Les Vallons de la Tour et membre du Conseil de Développement des Vals du Dauphiné. Une minute de silence est observée.

APPEL DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Daniel VITTE procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

50 présents et 8 pouvoirs

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Daniel VITTE demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

DISCUSSIONS

Daniel VITTE propose de tenir la séance pour que le Conseil communautaire se prononce sur les projets de délibérations, et que les diverses prises de paroles se tiennent en fin de séance en questions diverses.

Max GAUTHIER indique que la séance ne peut pas se tenir en l'état après les échanges du 17 novembre. Les maires du territoire étaient présents lors de la réunion du 17 novembre, mais les Conseillers communautaires n'ont pas tous eu connaissance des diverses prises de position. Il souhaite donc que chacun précise son point de vue et ce qui a été demandé.

Daniel VITTE répond en effet que la situation amène à l'interrogation des élus. Magali GUILLOT étant absente pour raisons de santé et en arrêt maladie, le 1^{er} Vice-président peut suppléer la Présidente. Il demande donc à tenir la séance, et que ceux qui souhaitent s'exprimer le fassent lors des questions diverses en fin de réunion.

Max GAUTHIER propose de parler maintenant de la situation et demande à ne pas tenir cette réunion.

Daniel VITTE propose de mettre aux voix à main levée les trois propositions suivantes :

1. commencer la séance par le vote des projets de délibérations et ouvrir le débat en fin de séance
2. commencer la séance par les échanges sur ce que chacun souhaite exprimer puis tenir la séance avec le vote des projets de délibérations,
3. ne pas tenir pas la séance.

Daniel VITTE rappelle que l'absence de la Présidente ne doit pas bloquer l'institution.

Jean-Paul PAGET précise qu'il serait souhaitable que les Conseillers s'expriment avant de mettre aux voix.

Patrick BLANDIN entend que ce Conseil communautaire peut se réunir en présence du 1^{er} Vice-président et qu'il peut délibérer, mais il souhaite rappeler que les élus ont exprimé une attente lors de la Conférence des maires et que même si la Présidente est absente ce soir, elle aurait pu apporter une réponse.

Céline REVOL regrette l'absence de la Présidente et le fait de devoir s'exprimer alors qu'elle est absente. Elle rappelle la Conférence des maires du 17 novembre où le mal-être et les dysfonctionnements au sein des Vals du Dauphiné ont été pointés. Les élus demandent à Magali GUILLOT sa remise en question et sa démission. Trois semaines après la Conférence des maires, elle regrette l'absence de réaction de la Présidente. Elle prend la parole ce soir au nom de certains Conseillers communautaires, Maires ou Vice-présidents, déçus de l'absence de manifestation de la Présidente. Afin de défendre l'intérêt général de la collectivité, ils demandent ouvertement la démission rapide de la Présidente des Vals du Dauphiné, Magali GUILLOT.

Claire DURAND indique qu'un certain nombre d'élus a signé une lettre demandant la démission de Magali GUILLOT. Elle regrette l'absence de réponse durant ces trois semaines. Même si l'exécutif est capable de tenir le Conseil communautaire, elle précise que les élus de La Tour du Pin ne resteront pas à ce Conseil communautaire. Elle procède à la lecture de la lettre des élus de La Tour du Pin, indiquant que, depuis plusieurs mois, des dossiers essentiels pour la commune et la Communauté de communes n'avancent pas en raison de l'attitude de Madame la Présidente. Afin de renouer un partenariat constructif, les élus de La Tour du Pin demandent la démission de Magali GUILLOT.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h58, le quorum est modifié (le pouvoir donné à Jean-Paul PAGET n'est plus valable).

Jean-Paul BONNETAIN prend la parole en tant que Conseiller communautaire et non de Vice-président. Il entend les échanges de ce soir et répond en précisant que le Bureau communautaire, depuis la Conférence des maires, s'est saisi de la situation pour dégager une solution partagée. La position élaborée indiquait que la situation ne pouvait continuer. Les Vice-présidents ont désigné trois collègues pour rencontrer la Présidente et faire part des réflexions du Bureau. La Présidente et tout le Bureau devait provoquer une nouvelle légitimation pour partir sur de bonnes bases et un projet partagé, et ainsi réélire un nouveau Bureau et une nouvelle Présidence. Ces propos ont été entendus par la Présidente, et elle a confirmé que sa décision était prise et qu'elle se gardait le

choix du moment de son annonce. L'arrêt maladie est de quelques jours, il est possible d'attendre la fin de l'arrêt pour la prise de décision.

Claire DURAND rajoute que le Conseil communautaire peut donc attendre trois jours pour tenir un nouveau Conseil.

Christelle BAS comprend que Magali GUILLOT soit malade ce jour. Elle ne souhaite pas la tenue de cette séance, il serait préférable de reporter le Conseil dans 8 jours afin que la Présidente soit présente et puisse s'exprimer, mais sans certitude qu'elle puisse être présente. Elle rajoute donc qu'elle ne restera pas à ce Conseil communautaire car la situation n'est pas normale.

Max GAUTHIER indique que le 17 novembre dernier, lors de la Conférence des maires, Daniel VITTE a proposé un mode de conduite : faire parvenir une lettre à Céline REVOL demandant la démission de la Présidente, et le maintien de la Directrice Générale des Services (DGS). Si le Conseil se tient ce soir, lors du prochain Conseil communautaire du 2 février, aucune des deux propositions ne sera actée.

Daniel VITTE répond qu'il préfère s'exprimer lui-même, dans une Conférence des maires à huis clos, en souhaitant que chacun ait l'honnêteté de ne pas transmettre aux journalistes les informations illégalement enregistrées. Daniel VITTE regrette cette malhonnêteté.

Daniel VITTE s'est exprimé en Conférence des maires de manière claire. Il se retrouve dans les propos de Céline REVOL et Claire DURAND.

Max GAUTHIER a envoyé ce jour le courrier à Céline REVOL demandant la démission de la Présidente et le maintien de la DGS. Il souhaite connaître le nombre d'élus ayant fait cette démarche.

Daniel VITTE répond que Céline REVOL continue de récolter les lettres.

Philippe GUERIN prend la parole et indique qu'il fait partie des élus ayant envoyé un courrier à Céline REVOL demandant la démission de Magali GUILLOT. Il maintient ses propos : vu l'intérêt général et l'enjeu de la collectivité, la Présidente doit démissionner.

Cependant, si des délibérations ont des enjeux pour la collectivité, il semble important de les voter ce soir. Il demande également si l'exécutif a la possibilité de convoquer un Conseil avant Noël, car il n'est pas possible d'attendre un nouveau Conseil le 2 février. Un Conseil extraordinaire doit se tenir avant Noël.

Daniel VITTE répond qu'il est possible de demander un Conseil par le tiers des membres dans un délai maximal de 30 jours. Si la Présidente est empêchée, le 1^{er} Vice-président peut signer une convocation pendant l'empêchement de la Présidente.

Benjamin GASTALDELLO prend la parole en indiquant que les Vice-présidents se sont rencontrés mercredi dernier et ont émis le souhait qui rejoignait ce qui avait été évoqué lors des précédentes réunions. Il a rencontré la Présidente, accompagné de Frédéric LELONG et Gilles BOURDIER le jeudi matin 1^{er} décembre. Madame la Présidente a été très à l'écoute et attendait la position des Vice-présidents. Elle accepte la décision et la position des Vice-présidents de remettre au vote l'exécutif.

Il souhaite que cette séance puisse se tenir pour voter les délibérations, car la collectivité doit continuer à fonctionner. Il précise que la Présidente a entendu en Conférence des maires, ainsi que les courriers et messages des uns et des autres.

Daniel VITTE fait deux propositions, en cas de vote largement majoritaire :

1. tenir la séance ce 6 décembre
2. ne pas tenir la séance et reconvoquer le Conseil communautaire le jeudi 15 décembre

Céline REVOL demande s'il est possible de traiter ensemble les délibérations urgentes ce soir et reporter les autres.

Daniel VITTE répond que selon les différents points de vue, attendre le Conseil du 2 février n'aura pas de sens.

Nicolas SOLIER réaffirme sa volonté de démission de la Présidente. Il indique cependant les deux problématiques pour le Conseil : l'exécutif de la Communauté de communes, et le suivi de la collectivité avec le vote des délibérations. Il souhaite tenir la séance pour le vote des délibérations. Il souhaite une rencontre bien avant le mois de février pour connaître la décision de la Présidente. Il souhaite une réponse définitive sous les 10 à 15 jours afin que les élus soient fixés sur l'avenir des VDD.

Jean-Paul PAGET rappelle que si le quorum n'est pas atteint à la réunion de ce soir, il sera toujours possible de voter les délibérations la semaine prochaine dans un climat beaucoup plus serein.

Gérard MATHAN indique qu'il est pour la démission de la Présidente mais est favorable à un vote des délibérations ce soir.

Il est procédé au vote du maintien ou non de la séance :

1. maintien de la séance : 28 voix
2. report de la séance : 25 voix
5 abstentions

Philippe GUERIN intervient en indiquant que Daniel VITTE a souhaité un vote largement majoritaire, ce qui n'est pas le cas, le Conseil étant complètement divisé.

Daniel VITTE précise que le vote des délibérations peut attendre une semaine supplémentaire.

Daniel VITTE invite les élus qui le souhaitent à quitter la salle.

Avec 26 élus présents, le quorum n'est plus atteint.

Jean-Paul BONNETAIN indique que l'enjeu pour tous ceux qui souhaitent que la page se tourne est de recréer une solidarité. Ce partage des voix exprime une division et non l'unité.

Frédéric LELONG estime que deux points sont confondus : la tenue de l'assemblée avec le vote des délibérations et la démission de Magali GUILLOT. Il pense que la seule position à tenir est de laisser un délai à Magali GUILLOT pendant ses 5 jours d'arrêt de travail pour prendre sa décision.

Daniel VITTE signe une convocation dès le lendemain pour la tenue d'un Conseil communautaire le jeudi 15 décembre.

Frédéric LELONG explique qu'il préfère laisser un ultimatum de 5 jours à la Présidente pour prendre sa décision.

Daniel VITTE indique qu'au regard de la nécessité du fonctionnement de la collectivité, il convient de reconvoquer un Conseil communautaire. Si avant jeudi prochain la Présidente souhaite s'exprimer, elle pourra le faire.

Jean-Louis REYNAUD constate la grande fracture au sein de ce Conseil due à une somme de maladresses, commencée à la Conférence des maires avec la violence des propos. Il explique désormais la difficulté d'avoir une grande majorité au sein du Conseil.

Daniel VITTE respecte les avis de chacun.

La séance est levée à 19h39.

La prochaine séance se tiendra le jeudi 15 décembre à 18h30.

La Présidente

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and lines, appearing somewhat abstract and stylized.

Magali GUILLOT

Le secrétaire de séance

A blue ink signature with a large, prominent loop at the top and several horizontal strokes below it.

Laurent MICHEL